



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

CONFIDENTIEL

Entretien avec le Président de la République,
le 1er mars 1962, à 15.30 heures.

1. Est-Ouest.

Le Général : Le monde moderne comporte un seul problème, l'agressivité de l'Est vis-à-vis de l'Ouest. Il y a quelques années, on pouvait croire à des velléités d'agressivité de l'Ouest vis-à-vis de l'Est. On ne pense plus aujourd'hui en Occident à libérer les pays satellites, la France ne pense certainement pas à libérer l'Allemagne de l'Est. L'URSS ne peut se sentir menacée, c'est l'inverse qui est vrai.

Les pays occidentaux et, en Europe, au premier rang la France, doivent se préoccuper de cette menace présente.

L'URSS ne pourrait d'ailleurs apporter quoi que ce soit aux pays occidentaux. Elle a occupé (mais non conquis) la Pologne et la Hongrie. A plus forte raison, elle ne pourrait créer une communauté avec nos pays d'Europe occidentale. Elle ne saurait y apporter des solutions économiques ou sociales comportant un progrès quelconque, dans quelque ordre que ce soit. Ce ne serait qu'une occupation par la force, sans chance d'y rester autrement que par la force.

Certainement nos systèmes occidentaux ne sont pas parfaits. Ils sont susceptibles d'amélioration. Il faudra faire peut-être davantage de dirigisme économique et plus de progrès sociaux. Mais il n'y a pas un seul des maux (pas bien graves) dont souffrent nos sociétés auquel l'URSS pourrait apporter un remède et par là espérer s'implanter à la longue, avec avenir. Ses formules sont des réponses à des problèmes dont nous ne souffrons plus.



- 2 -

L'Union Soviétique a une position privilégiée puisqu'elle peut agir sur ce "cor au pied" de l'Occident qu'est Berlin. Il faut que l'Occident ait la fermeté d'y résister, avec la même impassibilité que le bloc communiste a opposée, dans le passé, à toute velléité d'avance occidentale.

L'Occident a le moyen de toucher l'URSS en des points sensibles. Des avions occidentaux de reconnaissance ont survolé les territoires de souveraineté soviétique et ont été abattus. Il y a également des avions soviétiques qui, à l'heure actuelle, font impunément des vols de reconnaissance sur le territoire occidental. Il y a des navires, des sous-marins soviétiques dans toutes les mers. Il y a donc de quoi répondre, avec une fermeté imperturbable, à toute tracasserie soviétique, dans la même longueur d'onde.

C'est là notre politique. Il faut maintenir intégralement les droits occidentaux sur la ville de Berlin telle qu'elle est maintenant, aussi longtemps que l'URSS maintient son attitude d'expansion et d'intimidation. Nous ne pouvons empêcher l'Ambassadeur des Etats-Unis d'aller faire des visites au Kremlin. On a vu que ces visites n'entraînent pas de résultat.

Demande : Dans l'hypothèse où cette attitude menaçante et agressive cesserait, y a-t-il des moyens d'entente et d'accord ? Y aurait-il des plans pour résoudre, par exemple, le problème allemand ?

Réponse : Le jour où (dans une hypothèse peu probable) l'URSS adopterait l'attitude normale d'un pays disposé à négocier de manière pacifique et avec des intentions durables, tout problème serait susceptible de trouver une solution et la France serait prompte à faire des propositions.

- 3 -

Bien entendu, nous ne tenons aucunement à ce que l'Allemagne récupère la "Prusse". La France ne veut pas que la frontière Oder-Neisse soit remise en question. Nous pouvons déplorer que l'URSS, en 1945, ait occupé la Pologne de l'Est et assigné à ce pays, en compensation, la Prusse orientale. Ce qui est fait est fait, on ne trouve plus aujourd'hui de populations allemandes dans les territoires anciennement russe ou polonais. Nous nous accommodons parfaitement de tout cela, des frontières orientales présentes comme étant définitives, à condition que l'URSS ne soit menaçante et qu'on ne cède point à ses tentatives de pression.

Les Allemands ont subi des pertes dans les territoires orientaux, mais le Reich a voulu la guerre. L'Allemagne doit en subir les conséquences en matière de frontières à l'est. Nous nous en accommodons.

C'est pour offrir aux Allemands des compensations à l'ouest que nous leur ouvrons l'Europe des Six. Celle-ci doit créer des intérêts, les intérêts doivent créer des habitudes, de manière que les liens entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Europe occidentale soient irréversibles et qu'en Allemagne les générations futures ne pensent plus aux territoires perdus. C'est le but du Marché Commun.

Le Marché Commun économique doit toutefois être renforcé par une coopération étroite dans les domaines militaire, culturel, technique et social, sans laquelle il ne serait pas une réalité politique dans la conjoncture d'aujourd'hui. Cela n'a rien à voir avec les rêves des "experts" internationaux de Bruxelles qui croient pouvoir dicter la loi. La meilleure preuve qu'ils n'ont pas le pouvoir d'accomplir les progrès nécessaires dans la coopération entre les Six, dans tous les domaines, c'est que, lors de la deuxième étape du Marché Commun ("en fait la première parce que, dans la première, il n'y avait encore rien", sic), l'entente n'a pu

se faire, par exemple, sur l'important chapitre agricole que par des accords intergouvernementaux. Il en est de même dans les domaines des ententes industrielles, des transports, de la main-d'oeuvre, etc. Tous les secteurs réels ont été prévus pour la deuxième étape, et au cours de celle-ci rien ne peut être concrétisé sauf par négociation intergouvernementale.

2. Le projet d'Union Politique.

Demande : Le projet d'Union d'Etats est-il plus qu'un acte symbolique au stade actuel ?

Réponse : Le projet d'Union d'Etats doit être une réalité puisqu'elle doit comporter aussi des réunions des Ministres des Affaires Etrangères, de la Défense, de l'Education. "Dans le domaine économique, la chose se fait déjà"(sic). (Le Général n'aurait peut-être pas dit cela sous cette forme avant la rencontre de Baden-Baden.)

Malgré les différences de langues en Europe (où l'on parle jusqu'au flamand !), la manière de penser des peuples européens est très proche. On ne peut pas en dire autant des Américains dont nous devons constater qu'ils sont différents, même s'ils descendent d'immigrés européens.

La coopération doit aller très loin entre les Six. La jeunesse européenne sent cette affinité, que la diversité des langues n'empêche pas de s'affirmer de plus en plus. C'est pourquoi nous allons, à long terme, vers une Confédération, c'est-à-dire un Conseil de Gouvernements qui s'entendront entre eux sur tous les problèmes communs sans en exclure aucun.

- 5 -

Cela ne va pas tout seul. Les Etats moindres ont des difficultés.

Les Pays-Bas, sans être une grande Puissance, sont un Etat ancien, solide et complet, avec de l'assurance et des traditions, et par là d'ailleurs respectable. Ils se disent qu'ils "ne peuvent faire le poids" dans le concert des Puissances (France, Allemagne, Italie). Ils éprouvent des craintes et des réticences explicables. Ils ont un sentiment profond de leur existence comme Etat, ce qui est honorable. Mais ce dont ils ne se rendent pas compte, c'est que personne ne songe à faire quoi que ce soit dans la future Confédération, qui puisse aller contre les intérêts hollandais !

Le cas de la Belgique est différent. Là il n'y a qu'un problème : Spaak. Spaak n'est d'accord avec rien, à moins qu'il joue un rôle prépondérant. C'est la seule raison de difficultés qui sont donc d'ordre personnel.

Mais les Hollandais, dans leur crainte excessive d'un trop grand alignement sur les Puissances européennes (France, Allemagne et Italie), ont imaginé que les choses pourraient aller mieux s'ils pouvaient y introduire "de la bisbille". Et ils ont vu la possibilité de cette bisbille en introduisant dans le cercle le Royaume-Uni. Car, où il y a les Anglais, il y a de la bisbille. C'est toute l'explication de leur attitude.

Demande : Il semble que, dans l'image de la Confédération future, il n'y aurait en effet pas de place pour le Royaume-Uni. Je suppose que vous lui faites une place à part, en dehors de ce cercle.

Réponse : Ce problème n'est pas résolu. Il faudra du temps. Les Anglais demandent d'entrer, mais ils veulent entrer à leur manière, c'est-à-dire d'une manière différente des autres. S'ils entrent d'une manière différente des autres, les autres n'ont plus la place qu'ils avaient, il n'y a plus de

- 6 -

Marché Commun, ni de Confédération. C'est un problème pour eux-mêmes de savoir s'ils veulent y entrer de la seule manière possible (celle qu'ont acceptée les autres), auquel cas on pourrait s'arranger, ou s'ils veulent y entrer d'une manière à eux, qui signifierait la fin du Marché Commun et de la Confédération, auquel cas ils n'entreront pas. A eux de résoudre la question ; c'est un problème entre Anglais.

Demande : Quant à nous, nous sommes désireux d'arriver à toute l'intégration économique avec cette Europe, compatible avec le maintien de notre statut international. Il est certainement possible de concilier l'intégration économique avec le respect d'un statut politique.

Réponse : Je vous ai déjà dit, à une autre occasion, que je pense que la neutralité suisse, au cours du 19e et du 20e siècles, n'a jamais fait de tort à personne, et qu'elle a rendu service à quelques-uns, dont la France. Il n'est donc pas question pour nous de poser des questions sur le statut.

Une autre question est de savoir si, dans le monde actuel, on peut encore prévoir que, dans un conflit futur, votre pays resterait en dehors de la guerre, et donc s'il ne devrait pas s'organiser en conséquence en temps de paix.

Demande : Cette sécurité de ne pas être visés par des armées futures en cas de guerre n'a jamais existé. Cette constatation nous a amenés, dans le passé comme dans le présent, à rester attachés à notre statut particulier, tout en préparant très activement notre défense qui ne nous prendrait pas au dépourvu.

Réponse : Votre pays n'envisage un rôle actif que pour le cas où il serait directement attaqué, alors que la situation en Europe permet d'escompter cette mise en cause

certaine de votre système en cas de conflit avant qu'elle ne se produise. Mais vous avez choisi votre attitude, c'est vous que cela regarde et pas moi.

3. Défense de l'Europe.

Demande : Du contexte que vous venez d'exposer, des conséquences nouvelles découleront-elles pour la défense de l'Europe occidentale ?

Réponse : Les faits répondent à la question. L'Allemagne est réduite à un territoire étroit indéfendable. On ne peut plus imaginer qu'une défense en profondeur, et la profondeur de l'Allemagne c'est aujourd'hui la France. Nous sommes prêts à lui accorder cet appui et cette coopération. Nous lui accordons des champs de manoeuvre et l'appui logistique. Mais il faut naturellement que sa solidarité pour la défense commune aille plus loin aussi. Elle ne peut pas faire grand'chose pour se défendre sans s'appuyer sur nous et, quand je dis nous, j'inclus la Belgique, les Pays-Bas, dans une certaine mesure l'Italie et, pourquoi pas, l'Espagne.

Nous avons besoin des Etats-Unis et donc de l'Alliance Atlantique pour l'équilibre de la terreur, pour la couverture en armes nouvelles vis-à-vis de la Russie.

Depuis qu'il est clair que celle-ci a le moyen de détruire, avec sûreté et précision, une très grande partie des Etats-Unis, nous ne pouvons pas nous reposer sur l'idée que, si l'URSS avance sur Berlin ou sur Hambourg, les Américains acceptent automatiquement la destruction de leur pays pour défendre la périphérie de l'Europe occidentale, sur laquelle nous ne pouvons plus rien céder, comme c'est, je crois, aussi l'avis en Suisse. Il faut donc que les pays d'Europe occidentale

- 8 -

(sans les neutres) organisent une défense commune en profondeur, à la mesure des menaces et des moyens techniques actuels et sans compter seulement sur la réaction automatique et immédiate, hypothétique, de la solidarité américaine.

Demande : Y aurait-il, dans cette perspective, des développements dans l'organisation de la défense parmi les Six ?

Réponse : Les faits sont là. Les conséquences ne peuvent pas manquer. Les Six doivent organiser, éventuellement avec l'Espagne, un système adéquat, autonome et complet. L'Alliance Atlantique doit être maintenue parce que l'Europe reste l'alliée des Etats-Unis contre une agression éventuelle de l'Union Soviétique, mais il ne peut s'agir que d'alliance entre deux partenaires égaux, et non pas d'abdication de toute responsabilité de défense dans les seules mains des civils et militaires américains.

Paris, le 5 mars 1962.
SO/md.